

Le projet Action Cœur de Ville de Draguignan

(Jean-Philippe Benard, chef de projet)

La convention cadre a été signée en septembre 2018, complétée par un avenant en décembre 2018, précisant les deux périmètres d'intervention, le centre-ville historique et le quartier du campus. Le programme « Action Cœur de Ville » s'inscrit en lien avec le PUG (Projet Urbain Global) lancé en 2014 par Draguignan pour revitaliser son centre-ville, autour de plusieurs grandes opérations visant à améliorer l'espace public et les mobilités.



Le boulevard Clemenceau : Artère structurante de la ville, le boulevard Clemenceau a été réhabilité en 2017 pour laisser une plus grande place aux piétons tout en embellissant la rue. Ces travaux ont marqué le début du renouveau du centre-ville avec des effets rapides : augmentation de la fréquentation et déploiement des commerces et restaurants.

Le pôle multimodal : Situé au sud du centre-ville, la ville dispose d'une gare routière peu visible et en accessibilité limitée. Afin de favoriser le développement des transports en commun, libérer des espaces à enjeux et renforcer les fonctions de centralités de la ville, une nouvelle gare routière va être créée sur le site de l'ancienne cave coopérative, sur un foncier stratégique tant en termes de visibilité que de position en entrée de ville.

La place du marché : En cours de réhabilitation, la place du marché vise à devenir une place piétonne, étape de la future boucle commerciale, et source d'attractivité pour le cœur de ville. Regroupant un grand nombre de commerces déjà existants, cette place aura comme objectif de devenir un lieu de convivialité, et sera le pendant du boulevard Clemenceau.

Les prochains ateliers en 2019
Avignon : consommer dans les centres-villes (27.09.19)
Grasse : habiter dans les centres-villes (14.11.19)

La place des espaces publics dans les conventions Action Cœur de Ville de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (hors avenants)

Quelques chiffres

- . 46 millions d'euros, soit 9% du total des enveloppes financières identifiées dans les conventions
- . 73 actions, soit le 1/3 du total des actions identifiées dans le programme Action Cœur de Ville
- . 80% des actions engagées sur la période 2018-2019-2020

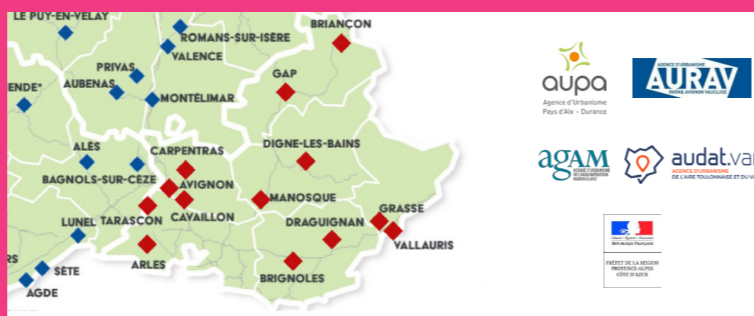
3 grands axes de développement

- . La valorisation et l'amélioration du fonctionnement urbain, la volonté de donner plus de visibilité
- . Des interventions à différentes échelles, de la fontaine au traitement complet d'îlots
- . La redynamisation des axes touristiques et commerçants

6 grands axes d'intervention

- . La valorisation des espaces : éclairage public / harmonisation mobilier / signalétique connectée / bornes wifi / vidéo protection
- . L'aménagement, la requalification des places, fontaines, aires de jeux...
- . L'aménagement, la valorisation des axes stratégiques, des portes d'entrée de ville
- . L'aménagement d'îlots, le traitement de friches urbaines : approche curative globale, opérations d'ensemble...
- . La valorisation des abords des monuments historiques et patrimoniaux
- . La mise en valeur des axes touristiques et économiques (rues commerçantes, bords de quai...)

13 villes moyennes de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficient du dispositif « Action Cœur de Ville ».



Dans le cadre du soutien à cette démarche essentielle de stratégie de reconquête des centres-villes fragilisés, le SGAR a demandé aux 4 agences d'urbanisme (Aix-en-Provence, Avignon, Marseille, Toulon) d'animer et de faire vivre ce réseau qui couvre l'ensemble du territoire régional hors métropoles.

Ce réseau se nourrit de rencontres périodiques, alimentées de retours d'expériences, de présentations de méthodologies ou de dispositifs innovants et d'échanges entre chefs de projet et partenaires publics et privés du dispositif Action Cœur de Ville.



LE RÔLE DES ESPACES PUBLICS DANS LES PROJETS DE REDYNAMISATION DES CENTRES-VILLES

La Ville de Draguignan a accueilli le 20 juin 2019 les chefs de projet « action cœur de ville » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une première journée d'échange autour de « la place des espaces publics dans les projets de développement des communes ».

La journée, introduite par Mr Strambio (Maire de Draguignan), s'est ouverte sur les enjeux de co-construction des projets sur les espaces publics en bénéficiant de l'expertise d'usage des habitants avec Prèscilia Langevin (Cabinet Alt Urbaine). Sebastien Giorgis (architecte, adjoint au Maire d'Avignon), a rappelé l'importance sociologique des espaces publics et la nécessité d'inscrire leur fabrication en tenant compte du génie des lieux ainsi que de l'exigence de qualité et de diversité de leur aménagement.

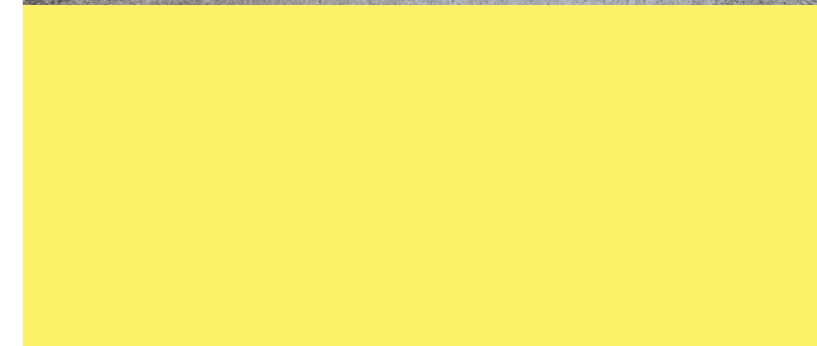
Paul Malik (Manosque) et Emmanuel Lubrano (Arles) ont évoqué les différentes stratégies employées pour lutter contre l'omniprésence de l'automobile dans l'espace public tandis que Yann Clerc (Grasse), Frédéric Andrieux (Brignoles), Ingrid Hautefeuille et Auriane Brousse (AURAV) ont présenté projets et outils réglementaires réhabilitant la place de la nature en ville.

La journée s'est conclue par une visite du Cœur de Ville de Draguignan, animée par Jean Philippe Bénard (Draguignan), placée sous l'angle des espaces publics et de leur importance dans le projet global de la commune.



1er atelier du réseau des chefs de projet « Action Cœur de ville » de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Draguignan, 20 juin 2019



• Pas de ville sans espaces publics

« C'est parce que l'on doit échanger qu'il y a des espaces publics » insiste Sébastien Giorgis. Au sein de la ville, les places et les espaces publics sont des lieux privilégiés d'échanges, de rencontres, de rapprochement des citoyens.

L'espace public doit également révéler le « génie du lieu » avec des rappels à l'histoire, aux usages qui ont généré ces espaces.

Ainsi, à Grasse, la requalification des espaces publics prend en compte la dimension historique de la capitale de la parfumerie pour mieux la révéler : la topographie de son centre ancien, les points de vue en balcon sur le grand paysage...

La valorisation de ces lieux et paysages emblématiques passe également par la redéfinition de parcours touristiques et commerciaux, appelés parfois « boucles patrimoniales » permettant une meilleure lecture du centre historique.



Cette réflexion coordonnée grâce à un « tableau de bord des projets » se traduira par une charte des espaces publics et une déclinaison par « ambiances urbaines ». Le référentiel des espaces publics réalisé par l'agAM illustre également la multiplicité des formes d'appropriation et de fabrication de ces espaces.

• L'exemple pour convaincre

La requalification et l'apaisement des espaces publics sont aujourd'hui unanimement reconnus comme étant des leviers majeurs pour l'attractivité des centres-villes.

A Avignon, certaines rues de l'intra-muros affichaient un taux de vacance de 50% des rez-de-chaussée commerciaux. Ce taux est tombé à moins de 5% après le réaménagement de certains espaces publics donnant la priorité aux vélos et aux piétons.

Autre élément important dans la réussite des projets, la conception de ces espaces doit intégrer des principes de durabilité à travers, par exemple, le choix des matériaux (ne pas systématiser le béton qui génère un coût carbone important...), promouvoir la végétalisation participative...

• Favoriser un meilleur usage des espaces publics

Parallèlement, ces démarches et ces outils doivent être co-construits avec les différents usagers des espaces publics, laisser place à l'expérimentation, au provisoire et s'inspirer d'un « urbanisme tactique », comme le propose le Cabinet Alt Urbaine :

L'urbanisme tactique



Etape par étape, l'objectif est de déboucher sur une programmation collaborative des espaces publics. Cela permet de créer un sentiment d'appartenance à une communauté et, plus encore, de faire ensemble des lieux de vie partagés par tous.

Différentes expériences montrent que cela permet d'apaiser les centres villes, d'initier des aménagements temporaires, de révéler des potentiels...

• L'expérimentation au service du projet

Plusieurs enseignements et apports positifs de ces expérimentations collectives se concrétisent par :

. L'instauration d'un lien de confiance qui facilite la mise en œuvre du projet. Une communauté se crée ainsi dès l'origine de la conception

. Des regards croisés qui permettent d'entretenir une dynamique constructive dans la gestion et l'animation des espaces publics

. Une mobilisation participative du plus grand nombre d'acteurs et d'usagers qui permet de proposer des usages à tester, mais également d'évaluer, de communiquer et de sensibiliser.

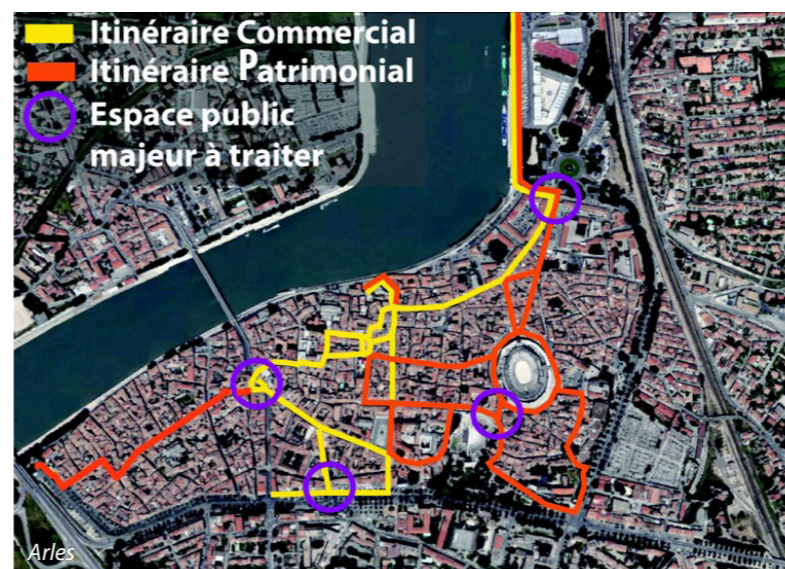
• Limiter la voiture en centre-ville

La place prise par la voiture dans les centres anciens est une préoccupation commune à la majeure partie des villes. Omniprésente, elle phagocyte l'espace public, souvent au détriment de l'ensemble des autres usages, tant sur les espaces de circulation qu'en termes de stationnement.

Pour répondre à l'objectif très souvent recherché de réduire la place de la voiture dans le centre-ville, la ville d'Arles développe quant à elle une stratégie organisée autour de deux axes :

. La réduction de l'accès aux voitures dans le centre ancien en travaillant à la fois sur la suppression de la circulation de transit et sur le développement d'une nouvelle offre de stationnements en entrées de ville (avec une politique tarifaire différenciée)

. La différenciation des solutions proposées face aux usages multiples et souvent croissants de la voiture (touristes, actifs, résidents, commerçants ...) en travaillant sur des modalités de stationnement, un plan de circulation, en développant des alternatives en modes doux...



• Offre culturelle, attractivité et stationnement

La Ville de Brignoles aborde cette problématique selon un autre axe en souhaitant notamment éliminer les voitures ventouses qui engorgent le centre-ville.

Elle table sur une reconquête de l'espace en transformant une partie de l'offre diffuse de stationnement en espaces publics de grande qualité. Deux projets majeurs sont en cours, la rénovation et l'extension du parc Charles Gaou, ainsi que la reconquête des berges du Caramy.

Soucieuse d'éviter un départ du cinéma vers la périphérie, la ville de Manosque a engagé la restructuration d'un îlot permettant la création d'un multiplexe au cœur du centre-ville.

La ville a ainsi investi dans la réalisation d'un parking en silo de 400 places, accompagné par la requalification des espaces publics à proximité.

Cet ensemble culturel, aujourd'hui en fonctionnement, permet de maintenir une offre culturelle en centre-ville, essentielle pour maintenir une attractivité résidentielle et économique.



• Mettre en scène la nature en ville

Bien que souvent fortement minéralisés, les centres-villes disposent d'un patrimoine végétal urbain à préserver, protéger, mettre en valeur.

Avignon, élue capitale régionale de la biodiversité a mis en place plusieurs outils permettant une meilleure valorisation de son patrimoine végétal notamment au sein de son centre-ville.

A titre d'exemple, le règlement du PLU intègre ainsi un «coefficient de biotope», disposition qui permet la préservation, la valorisation et le développement de la biodiversité en ville.



Désireuse d'aller encore plus loin, la ville va lancer une «charte de l'arbre». Ce guide a vocation à sensibiliser l'ensemble des acteurs impliqués pour améliorer leurs pratiques et viser ainsi une meilleure protection durable des arbres en ville.

Les intervenants

Richard Strambio (Maire, Draguignan), Yann Clerc (Grasse), Sébastien Giorgis (architecte, adjoint au Maire, Avignon), Presscilia Langevin (consultante, Alt'Urbaine), Emanuel Lubrano (Arles), Sylvie Lar-tigue (agAM), Frédéric Andrieux (Brignoles), Paul Malik (Manosque), Ingrid Hautefeuille, Auriane Brousse (AURAV), Jean-Philippe Benard (Draguignan), Marc Esponda, Jessalyn Mangin (audat-var), Olivier Minelli (AUPA-Durance), Severine Esposito (SGAR).